

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
27 mai 2011 à 20h30

Le vingt-sept mai deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjointes. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT ; Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Luc GESBERT, Christian LEFFRAY, François MORIN.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Stéphane LANGLAIS (procuration à Géraldine CROCHARD), Maxime MONNIER (procuration à François MORIN), Damien SURGET (procuration à Bruno CORBIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Cyrille AMBERT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 20 avril 2011
2. Décisions du maire
3. Adoption du règlement hygiène et sécurité
4. Autorisation au Pays Vallée de la Sarthe de contracter des marchés publics relatifs aux audits énergétiques
5. Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale
6. Avis sur la fusion du Syndicat du Parc de la Rivière et du SIVOM des Hayes
7. Assainissement
8. Plan de financement de l'étude de valorisation de la zone humide
9. Aménagement route d'Allonnes et rue de la Goulotière
10. Intégration dans le domaine public de l'Impasse Charles Fouquet
11. Pont Chabeau
12. Achat terrains
13. Enquête publique sur le plan local de l'urbanisme
14. Droit de préemption urbain
15. Tarif des copies couleurs
16. Décision modificative
17. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de retirer le point 7 « Assainissement ». La proposition est adoptée à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du 20 avril 2011

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 20 avril 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Le Maire indique que la pétition contre la fermeture de la Poste a recueilli 611 signatures.

2) Décisions du maire

Le Maire expose les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal, en date du 20 avril 2011. En matière de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€HT : il a conclu avec l'entreprise Maïoré-Vrignon un contrat de maîtrise d'oeuvre pour réaliser l'étude de l'extension de la zone 30 et de la création d'une zone 20 pour un montant de 6 500€ HT ; il a passé un marché de services, d'une durée d'un an, pour l'entretien de la Halle aux Sports avec l'entreprise ATMOS Propreté d'un montant de 5 638.68 HT.

En matière de décision relative à l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, le Maire a renoncé au droit de préemption pour les maisons d'habitation et les terrains situés sur la parcelle AB 117 située 6 rue de la Goulotière, sur la parcelle AB 79 située 7 impasse Joliot Curie, sur la parcelle AB 85 située 7 rue Victor Hugo, et sur la parcelle AC 50 située 8 rue Alphonse Allain.

3) Adoption du règlement hygiène et sécurité

Monsieur le Maire présente la mise en place d'une procédure Hygiène et Sécurité à l'échelle de la commune. Un agent en charge de la mise en œuvre (ACMO) de cette procédure a été nommé. Cette procédure permettra de limiter certains risques pour les agents dans l'exercice de leurs missions. Pour se faire, des registres hygiène et sécurité, de dangers graves et imminents seront mis en place pour limiter les situations à risques. Les agents disposeront également d'un droit de retrait en cas de risques imminents pouvant mettre en danger leur santé ou leur intégrité physique.

Le Maire laisse la parole à Monsieur Florian MONEREAU, ACMO de la commune. Monsieur MONEREAU détaille les autres registres : permis de feu, les plans de prévention et les protocoles de sécurité. Il rappelle son rôle d'intermédiaire entre les agents et la commune sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Suite à cette présentation de la procédure Hygiène et Sécurité au niveau de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter un règlement hygiène et sécurité. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe a adopté un règlement hygiène et sécurité en date du 17 mai 2010, que la commune a décidé de reprendre dans son intégralité. Ce règlement intérieur est présenté aux élus par Monsieur le Maire. Le règlement Hygiène et Sécurité du Comité Technique Paritaire est adopté à l'unanimité. Il entrera en vigueur le 4 Juillet 2011, après avoir été porté à la connaissance de l'ensemble des agents. Il sera ensuite affiché pour être lisible de tous.

4) Autorisation au Pays Vallée de la Sarthe pour contracter des marchés publics relatifs aux audits énergétiques

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le Pays Vallée de la Sarthe va mettre en place une action d'audits énergétiques groupés. Monsieur Jean-Jacques LARDEUX présente la démarche au conseil. Le Pays Vallée de la Sarthe a déjà mis en place une première série d'audits énergétiques groupés ; il propose aux communes intéressées une deuxième action. La prise en compte de la problématique énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités locales. Un bureau d'études spécialisé va être missionné pour réaliser les audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments concernés.

Le Pays Vallée de la Sarthe aura la charge de passer un marché groupé pour l'ensemble des communes et d'obtenir directement les subventions de l'ADEME. Il restera à la charge de la commune le montant du marché déduction faite de la subvention accordée. Ainsi, elle n'aura pas à avancer les fonds. Une convention de mandat a été rédigée afin d'encadrer le partenariat entre le Pays et les communes, et identifier les engagements respectifs des différentes parties.

La commune d'Etival-lès-le Mans souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier d'un audit énergétique sur les bâtiments scolaires et sur la salle polyvalente.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- **A participer à l'action « audits énergétiques groupés »,**
- **A faire réaliser l' (ou les) audit(s) sur le (ou les) bâtiment(s) concerné(s).**
- **A donner mandat au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour passer et exécuter le marché relatif à la réalisation d'audits énergétiques,**
- **A signer la convention de mandat qui encadre ce partenariat,**
- **A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

5) Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet a élaboré un Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, en date du 26 avril 2011 proposant des modifications de la carte de l'intercommunalité en Sarthe. Les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale ont à donner leur avis sur ces propositions sous trois mois. Le Schéma Départemental de coopération intercommunale aura peu d'impact sur la communauté de communes du Val de Sarthe.

Le SDCI de Monsieur le Préfet propose l'entrée de la Commune de Mézeray dans la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Monsieur le Préfet propose également de conforter les Communautés de communes périphériques de l'agglomération mancelle de taille importante. Le bureau de la communauté de communes est favorable à l'accueil de toute autre commune jouxtant la Communauté de communes du Val de Sarthe et située dans la zone d'attractivité du bassin de vie de La Suze sur Sarthe. En effet il pense que les atouts et l'attractivité du territoire communautaire permettent d'élargir celui-ci notamment grâce à :

✓ *Une population jeune en forte hausse*

✓ *Un maillage routier important et des axes Nord/Sud structurants*

- Autoroute A11 avec échangeur ZI Sud (Etival)
- Route départementale RD309 (Etival, Louplande, Chemiré, Fercé, Noyen)
- Route départementale RD23 (Voivres, La Suze, St Jean du Bois, Malicorne)
- Route départementale RD 323 (Spay, Guécelard, Parigné le Polin)
- Déviation Sud/Ouest RD 326 (Etival, Voivres, Spay)
- Ligne ferroviaire Le Mans/Angers/Nantes (Voivres, La Suze, Noyen)
- La rivière Sarthe (Spay, Fillé, Roëzé, La Suze, Fercé, Noyen, Malicorne)

✓ *Un bassin d'emploi secondaire important*

- 400 entreprises, industrie automobile, industrie agroalimentaire, PME, PMI
- 4 000 emplois sur le bassin (La Suze, Roëzé, Voivres, Spay)
- Un pôle commercial secondaire, 400 emplois (La Suze)
- Une zone de chalandise qui s'étend au-delà du territoire (Guécelard, Cérans-Foulletourte, Mézeray, Malicorne, Noyen)

✓ *Un pôle secondaire articulé autour d'une ville moyenne*

- L'agglomération Roëzé/ La Suze compte plus de 7 000 habitants
- Situé à mi-chemin entre Le Mans et Sablé/La Flèche (croissant fertile de Sarthe)
- Une agglomération disposant de larges services à la population
- Une offre de services publics rayonnant au-delà du territoire (Poste, Trésor Public, services sociaux du département, services communautaires). Les habitants des Communes de Mézeray, Malicorne et Noyen sollicitent les services communautaires : déchetterie, Espace emploi, RAM, Multi accueil, Ecole de musique.

✓ ***Une offre touristique structurée autour de la rivière et de la nature***

- Domaine du Houssay, Spaycific'zoo à Spay, île MoulinSart à Fillé, Terrains de camping de Roëzé, La Suze, le Lutin suzerain et le port à la Suze, les Mésangères à Mézeray, l'espace faïence à Malicorne

✓ ***Un cadre de vie rural et un environnement préservés***

- Une agriculture bien structurée sur le plateau (Louplande, Chemiré, Fercé, Souigné)
- De vastes espaces boisés (Parigné le Polin, St Jean du Bois)
- Un habitat peu dense, une majorité d'accédants à la propriété

✓ ***Une ressource fiscale principalement issue des entreprises***

✓ ***Une Communauté de Communes bien structurée***

- Des compétences de plein exercice transférées par les Communes
- Des services bien structurés et performants (Economie, Emploi, Tourisme, Culture, Environnement, Voirie, Petite enfance, Jeunesse, Habitat/aménagement de l'espace)
- Une capacité à encadrer et animer un territoire plus large

Vu les négociations en cours depuis plus d'un an entre la Commune de Guécélard et la Communauté de communes du Val de Sarthe. De nombreuses collaborations existent déjà entre les Communes de Fillé, Spay, Guécélard et Parigné le Polin. Les habitants de ces Communes ayant leurs habitudes sur le territoire du Val de Sarthe. La communauté de communes propose d'accueillir cette commune si cette dernière le souhaite.

Le conseil municipal émet, à la majorité avec une abstention, un avis favorable sur ces propositions de modifications du périmètre de la communauté de communes du Val de Sarthe.

6) Avis sur la fusion du Syndicat du Parc de la Rivière et du SIVOM des Hayes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale propose la fusion entre le syndicat du Parc de la Rivière et le SIVOM des Hayes, ayant tout deux le même périmètre. La commune d'Etival-lès-le Mans doit donner son avis sur cette proposition sous trois mois.

Le Maire expose les avantages et les inconvénients d'une telle fusion. La fusion des deux syndicats remettrait en cause l'équilibre entre les deux communes membres. En effet, une fusion impliquerait une unité de la présidence. De plus, cette proposition induirait la fusion des deux secrétariats. Une charge de travail supplémentaire pèserait sur le secrétariat de la commune du siège social, pouvant mener à l'embauche d'un nouvel agent. La fusion aura donc un coût budgétaire. Pour l'instant, les coûts de gestion des deux syndicats sont faibles aux vues des faibles indemnités accordées aux secrétariats, et au versement d'une indemnité qu'au seul président du SIVOM des Hayes.

Monsieur François MORIN prend la parole pour expliquer le point de vue du SIVOM des Hayes, qui a rendu un avis défavorable à la fusion lors du comité syndical en date du 25 mai 2011. Il précise que les deux syndicats ne fonctionnent pas selon la même logique, quant aux rôles des bureaux et des comités syndicaux ; et que les syndicats ont des enjeux différents aux vues des compétences exercées. Une fusion impliquerait de modifier les statuts des syndicats et les modes de fonctionnement actuels. Un tel changement conduirait à un blocage de la nouvelle entité. Il faudrait élire des représentants intéressés par les deux compétences et acceptant le nouveau mode de fonctionnement du syndicat fusionné.

Monsieur le Maire propose au conseil de rendre un avis défavorable sur cette proposition. Le conseil émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la fusion proposée.

7) Assainissement

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8) Plan de financement de l'étude zone humide

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réaliser une étude de valorisation de la zone humide se situant aux abords de l'étang. Il rappelle que la commune n'est propriétaire que d'une partie de la zone humide. Elle dispose d'un compromis de vente sur l'autre parcelle concernée.

L'étude se déroulera comme suit :

- 1- la collecte et l'analyse d'éléments bibliographiques locaux ;
- 2- le diagnostic des parcelles concernées ;
- 3- l'analyse des atouts et des contraintes du site ;
- 4- des propositions d'aménagement et d'animation ;
- 5- la rédaction d'une note de synthèse sur les grands types d'aménagement réalisables, les contraintes réglementaires, des préconisations de gestion et estimation budgétaire des aménagements.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de cette étude :

Origine des financements	Taux	Montant HT
LEADER	50%	1 781.25€
Agence de l'eau	50%	1 781.25€
TOTAL	100%	3 562.50€

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader et auprès de l'Agence de l'Eau,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9) Aménagement route d'Allonnes et rue de la Goulotière

Monsieur le Maire indique que la municipalité veut assurer la sécurité publique notamment sur les voies publiques. Des aménagements tests vont être mis en place sur la route d'Allonnes et sur la rue de la Goulotière, suite à la survenance de plusieurs accidents sur cette route dus à des excès de vitesse.

Monsieur Bruno CORBIN, premier adjoint, présente l'aménagement test envisagé. Les panneaux de limites d'agglomération seront repoussés au niveau de la route de Thoré. Un panneau STOP sera installé en venant d'Allonnes au niveau de la rue de la Goulotière. Le panneau sera prêté pendant la durée du test. François MORIN propose que soit installé un système d'éclairage du carrefour. Un système d'éclairage solaire distinct de l'éclairage du lotissement est envisagé. Jean-Jacques LARDEUX demande à ce que des panneaux de prévention de la modification de circulation soient également installés.

Une boîte aux lettres sera mise en mairie pour que les riverains puissent faire observer leurs remarques sur le test afin de savoir s'il sera pérennisé ou si des modifications pourraient être apportées. Le test durera jusqu'à la fin de l'année 2011 pour avoir des retours de la part des riverains. Il pourra être modifié en fonction des observations de chacun.

Le Maire rappelle que les panneaux d'entrée d'agglomération seront déplacés pour mieux correspondre à la situation réelle de l'urbanisation du territoire. La mise en place du test des conditions de circulation à cet endroit n'a pu être faite plus tôt du fait de l'attente du prêt des panneaux. Toutefois, la nouvelle signalisation ne sera pas l'assurance de l'absence de comportements excessifs.

10) Intégration dans le domaine public de l'impasse Charles Fouquet

Vu l'attestation des copropriétaires de l'Impasse Charles Fouquet, la parcelle AA 226 correspondant à l'emprise de l'Impasse susmentionnée est rétrocédée à la commune d'Etival-lès-le Mans pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire propose que l'Impasse en question soit intégrée dans le domaine public au même titre que l'ensemble des voies des lotissements sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer l'Impasse Charles Fouquet dans le domaine public de la commune.

11) Pont Chabeau

Monsieur le Maire explique la programmation du lotissement du Pont Chabeau, en cas de régie communale. Le lotissement comprendrait 79 lots, avec une part de logements sociaux, une part d'accession à la propriété, et une part de lots libres. Le prix de vente des lots libres serait proposé à 85 € du m², ce qui correspond à une moyenne basse des prix de vente des terrains dans les communes aux alentours.

L'achat du terrain d'environ 55 000 m² sera de 7 € du m². Les coûts de la viabilisation des terrains et des aménagements ont été estimés sur les conseils du bureau d'études, de la Direction Départementale des Territoires. L'objectif du budget du lotissement est d'atteindre l'équilibre de l'opération. D'autres communes ont aidé à analyser la faisabilité financière du projet de lotissement communal. Monsieur le Maire rappelle que les communes de Brûlon, de Neuville sur Sarthe ont opéré des lotissements communaux et sont prêtes à recommencer un tel projet.

L'enquête publique en cours sur le PLU pourra apporter des modifications sur l'aménagement du lotissement, mais les grandes orientations du projet resteront inchangées. Le cabinet SIAM travaillant avec la commune pour le montage du projet propose la possibilité de travailler en concertation avec les administrés sur le lotissement. La municipalité a décidé de suivre cette voie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur le mode de gestion du lotissement. Le conseil municipal décide à la majorité, avec trois votes contre, d'opter pour un lotissement communal en régie.

La régie du lotissement nécessitera l'ouverture d'un budget annexe au budget principal de la commune. Il s'appellera « Lotissement Pont Chabeau Etival » immatriculé à l'INSEE n° 237. Le budget annexe sera soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La commune devra demander une immatriculation à la TVA pour ce budget annexe.

Le Maire propose aux conseillers de procéder au vote sur l'ouverture d'un tel budget annexe. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'acheter les terrains servant d'assiette au futur lotissement communal. Les terrains sont au prix de 7 € du m², hors droits de mutation à titre onéreux. La commune reprend un compromis de vente entre le propriétaire actuel et un lotisseur privé. L'achat se fera en deux fois. Cela permettra de réaliser le projet en deux tranches, permettant d'avoir un bilan sur la première partie du projet.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'achat de ces terrains.

Le Maire rappelle la nécessité de faire des travaux sur les routes du Creux et de Voivres pour une meilleure desserte du lotissement et en améliorer la sécurité. La commune va s'appuyer l'étude de la Direction Départementale des Territoires, néanmoins le coût sera moindre du fait du non enfouissement des réseaux suite à la décision du conseil de ne pas percevoir la Taxe Locale d'Electricité. Pendant l'élaboration du permis de lotir, l'équipe municipale travaillera sur la définition des aménagements des deux routes qui seront effectués à la fin de l'aménagement du lotissement, pour éviter qu'elles ne soient détériorées par les travaux. Monsieur CORBIN indique que le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sera pris en compte lors du dépôt du permis de lotir. Un projet, englobant le lotissement du Pont Chabeau et l'aménagement des routes de Voivres et du Creux, sera présenté.

12) Achat terrains

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Pont Chabeau, Monsieur le Maire indique la nécessité d'avoir des accès sur le terrain. Il propose que la commune achète une bande de terrain sur la propriété de la famille PERTHUIS, située à la Beaujeantière. Les propriétaires mettent également en vente deux lots de leur terrain jouxtant leur maison, de 1000 m² chacun. La commune aurait intérêt à intégrer ces deux terrains dans le projet de lotissement. Il est donc proposé d'acquérir ces deux terrains dans le même temps.

Les propriétaires ont fixé un prix de vente de 55000 € pour chaque lot de 1000m², et de 15 000€ pour la bande d'accès aux terrains du Pont Chabeau, soit 125 000€. Mais ils proposent un prix d'achat global de 110 000€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir ces terrains.

Bruno CORBIN demande si d'autres compromis ont été signés sur ces terrains. Le Maire précise qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été envoyée à la mairie.

13) Enquête publique sur le plan local de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des sols valant élaboration du Plan Local de l'Urbanisme une enquête publique est ouverte en mairie d'Étival du 27 mai au 29 juin 2011, soit 33 jours.

Le commissaire enquêteur a assuré sa première permanence ce jour même à la mairie de 13h30 à 16h30. Il assurera ces autres permanences le 10 juin de 13h30 à 16h30, le 14 juin de 13h30 à 16h30, le 18 juin de 9h à 12h et le 29 juin de 9h à 12h.

14) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur

- a. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 47 ares situés au Champfleury
- b. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 541 m² situés 16 impasse des Sources

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

15) Tarif des copies couleurs

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix des copies couleur à 1€ pour une copie recto A4, et 2€ pour une copie recto A3.

Le tarif des copies noir et blanc reste inchangé, soit 0,15 € pour une copie recto A4, et 0,30 € pour une copie recto A3.

16)**Décisions modificatives**

Les crédits prévus au chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » seront insuffisants. En effet, suite au transfert de la compétence assainissement, la commune a perçu le premier règlement de 2011 de la TVA récupérée par Véolia du budget assainissement. En contrepartie, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » doit être augmenté du même montant puisque la commune devra rembourser la somme au SIVOM des Hayes. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes de fonctionnement

Art. 7788

Produits exceptionnels divers + 3 560€

Dépenses de fonctionnement

Art. 678

Autres charges exceptionnelles + 3 560€

Les crédits prévus au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » seront insuffisants. En effet, suite à l'émission d'un loyer de la Poste en trop sur l'exercice 2010, la commune va devoir annuler cette recette. En revanche, le coût des travaux des chemins le long de la RD 309 a été surévalué. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Article 673

Titres annulés sur exercice précédent + 2 993.20€

Chapitre 023

Virement à la section d'investissement - 2 993.20€

Recettes d'investissement

Chapitre 021

Virement de la section de fonctionnement - 2 993.20€

Dépenses d'investissement

Article 2151

Réseaux et voirie - 2 993.20€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

17) Questions diverses

Chantal COUASNON indique aux conseillers que des poteaux ont été enlevés rue de l'Orne Champenoise. Il faudrait les réinstaller pour que les automobilistes arrêtent de passer par le chemin.

Valérie DEROUIN rappelle que la fête de la musique aura lieu le 18 juin. Elle demande aux conseillers de venir l'aider pour l'accueil des artistes. Le barnum acheté pour l'occasion a été monté par les agents du service technique.

François MORIN a participé à une réunion avec Véronique BOG pour le pic nic show de cette année qui aura lieu entre le 23 et le 30 juillet. Le spectacle à Etival aura lieu le 29 juillet. Pour l'instant, l'association ne dispose pas de gradins. L'association a été prévenue que la salle polyvalente ne sera pas disponible à cause des travaux de réfection du parquet, le spectacle aura donc lieu sous le préau de l'école primaire. Le spectacle proposé s'intitule « Pulsions publiques », il abordera la condition féminine.

Christian LEFFRAY indique que des travaux seront à effectuer sur le Pont de Thoré. Bruno CORBIN lui indique qu'il préviendra la communauté de communes qui à la compétence voirie en dehors de l'agglomération. Cyrille AMBERT demande à ce que du sable soit mis sur la route pour l'hiver. La communauté de communes sera également informée de cette demande.

Jean Jacques LARDEUX si les travaux sont terminés sur la route de Thoré. Bruno CORBIN signale qu'un deuxième passage de bi couche est prévu.

Jean Jacques LARDEUX informe les conseillers que l'étival.com n°33 est ficelé. Il comprendra 8 pages, concernant notamment l'inauguration des vestiaires avec la présence de Monsieur François FILLON et Monsieur Gilbert MAURICE.

Géraldine CROCHARD invite les conseillers le 25 juin à la remise des cadeaux des CM2.

Bruno CORBIN informe le conseil que l'abri de jardin construit dans le cadre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est terminé. Il sera exposé à l'Abbaye de l'Épau à partir du 16 juin. L'abri construit convient au CAUE. Il sera récupéré fin septembre par la commune afin qu'elle aussi puisse l'exposer.

Des bancs ont été faits et installés sur le terrain de boules par les services techniques.

Emmanuel FRANCO lit la lettre de remerciements de Monsieur Gilbert Maurice suite à l'inauguration de l'espace culturel et sportif portant son nom. Cette inauguration a été une réussite et chacun s'est satisfait de la présence du Premier Ministre.

La séance est levée à 22h10.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mai 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			